

# Les arrêts maladie de longue durée pénalisent les trajectoires professionnelles

Thomas Barnay, Julie Favrot, Catherine Pollak

▶ **To cite this version:**

Thomas Barnay, Julie Favrot, Catherine Pollak. Les arrêts maladie de longue durée pénalisent les trajectoires professionnelles. Etudes et résultats, 2015, 938, pp.4. halshs-01298640

**HAL Id: halshs-01298640**
**https://shs.hal.science/halshs-01298640**

Submitted on 7 Apr 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Études & Résultats
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Drees

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

OCTOBRE
2015
NUMÉRO
0938

# Les arrêts maladie de longue durée pénalisent les trajectoires professionnelles

**Parmi les salariés du secteur privé ayant été arrêtés plus d'un mois dans l'année pour maladie, 15 % des femmes et 11 % des hommes sont au chômage ou inactifs l'année suivante (contre, respectivement, 7 % et 4 % des salariés qui n'ont pas eu d'arrêts maladie). Ce constat n'est pas seulement attribuable à une moindre qualité des emplois occupés par les personnes en mauvais état de santé. Il témoigne d'un effet pénalisant des arrêts maladie sur les trajectoires professionnelles, aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Cet effet est d'autant plus marqué que la période passée en arrêt maladie est longue.**

**Les congés maternité sont plus souvent suivis d'une année d'inactivité que les arrêts pour longue maladie, mais les femmes qui se maintiennent en emploi après une naissance reprennent, en majorité, une activité sans interruption.**

**Lorsqu'ils retrouvent un emploi, les anciens chômeurs et les inactifs ont moins d'arrêts maladie que les autres salariés en emploi, signe qu'ils anticipent les risques de trajectoires professionnelles dégradées associés à ces arrêts de travail.**

*Cette étude synthétise les principaux résultats de l'article « L'effet des arrêts maladie sur les trajectoires professionnelles » de T. Barnay, J. Favot et C. Pollak, publié en 2015, dans le n° 475-476 de la revue* Économie et Statistique.

**Thomas Barnay** (DREES, Université de Rouen, ERUDITE-TEPP), **Julie Favrot** (Université de Lorraine, Bureau d'économie théorique et appliquée), **Catherine Pollak** (DREES)

En 2014, les dépenses d'indemnisation des arrêts maladie en France (indemnités journalières hors maternité, accident du travail ou maladie professionnelles [AT-MP]) représentent 7,3 milliards d'euros pour l'assurance maladie, soit 2,8 % de la dépense courante de santé. La part de la richesse consacrée à l'indemnisation de l'incapacité et de l'invalidité (soit 0,7 % du PIB pour chacune) y est inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE. Pour autant, les personnes ayant des limitations d'activité ne sont pas davantage en emploi en France : leur taux d'emploi se situe au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE, et l'écart avec le taux d'emploi des personnes sans incapacités est de 25 points (OCDE, 2010). Une partie de cette population se trouve au chômage ou en inactivité.

Les données administratives couplant les informations sur les carrières et les arrêts de travail des salariés du secteur privé suivis entre 2005 et 2008 (encadré 1) ont été mobilisées pour décrire les trajectoires professionnelles des salariés du privé âgés de 25 à 55 ans confrontés à des incapacités temporaires de travail.

## Les arrêts maladie de plus d'un mois augmentent le risque de chômage et d'inactivité

La comparaison des probabilités de transition d'une année à l'autre vers le chômage

et l'inactivité des salariés en fonction de la présence d'arrêts maladie l'année précédente indique que les arrêts maladie ont des effets pénalisants sur les trajectoires professionnelles. Dans la mesure où les données ne renseignent pas directement le statut d'activité, les transitions annuelles sur le marché du travail sont observées à partir d'une typologie professionnelle en cinq catégories, allant de l'emploi sans arrêt maladie vers le non-emploi (encadré 2).

Parmi les personnes ayant connu un arrêt maladie de plus d'un mois, 15,1 % des femmes et 11,4 % des hommes sont au chômage ou en inactivité l'année suivante (graphique 1). Ces proportions sont d'autant plus élevées que les arrêts sont longs : elles passent respectivement à 18,9 % et 14,2 % pour les salariés dont les arrêts maladie ont dépassé deux mois. Ces chiffres contrastent avec les transitions des salariés n'ayant pas eu d'arrêts maladie : seuls 7,1 % des femmes et 4,4 % des hommes se caractérisent par des trajectoires dégradées un an plus tard. Par ailleurs, les salariés ayant eu des arrêts de moins de 30 jours ont des trajectoires comparables à ceux qui n'en ont pas eus.

Le risque de chômage et, dans une moindre mesure, d'inactivité consécutif à des arrêts longs ne s'explique pas uniquement par la moindre qualité de l'emploi des personnes en mauvaise santé (par exemple en termes de niveau de qualification, de salaire, de stabilité). Même lorsque ces caractéristiques sont prises en compte, les effets pénalisants des arrêts de travail demeurent.

## Des sorties de l'emploi plus fréquentes pour les femmes ayant des arrêts maladie de longue durée

À la suite d'arrêts maladie de longue durée, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être au chômage et en inactivité (18,9 % *versus* 14,2 % pour des arrêts d'une durée supérieure à 60 jours l'année précédente). Cette différence peut s'expliquer par la moindre insertion des femmes sur le marché du travail, les femmes étant plus souvent inactives, et – dans une moindre mesure – plus souvent au chômage ou en activité réduite. La moindre qualité de leurs emplois par rapport à ceux des hommes, en termes de salaire et de niveau de qualification, est

### ENCADRÉ 1
### Des données administratives de carrière et de dépenses de santé : le panel Hygie

Le système d'information sur les indemnités journalières « Hygie » a été réalisé par l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES), à l'aide des données fournies par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), avec un financement de la DREES. Il est issu d'un appariement de fichiers administratifs utilisés pour calculer le montant des pensions de retraite (fichiers de la CNAV) et répertoriant les prestations de santé (fichiers de la CNAMTS). Il contient les informations de carrière d'un échantillon d'environ 500 000 salariés du secteur privé (actifs ou retraités du régime général) âgés de 22 à 70 ans suivis pendant plusieurs années, ainsi que leurs dépenses de santé et leurs recours aux arrêts de travail (les données ne comptabilisent que les arrêts indemnisés et excluent donc les arrêts maladie de moins de quatre jours exposés au délai de carence). Cette étude mobilise les quatre premières années du panel (2005 à 2008).

**Un échantillon de 250 000 salariés du secteur privé âgés de 25 à 55 ans**

L'analyse est restreinte aux personnes âgées de 25 à 55 ans, afin d'écarter des transitions atypiques liées aux difficultés d'insertion des jeunes et aux comportements spécifiques de retrait anticipé du marché de travail à l'approche de l'âge de la retraite. Les personnes percevant des indemnités ou rentes pour accidents du travail ou maladies professionnelles (AT-MP) sont également supprimées de l'échantillon, car les déterminants de leurs trajectoires professionnelles sont susceptibles de différer sensiblement de celles des personnes ayant eu des arrêts maladie (notamment du fait des contraintes spécifiques des employeurs vis-à-vis des victimes d'AT-MP). Les personnes dont les données de carrière ne sont pas disponibles de 2005 à 2008 et les salariés affiliés à un régime de sécurité sociale autre que le régime général (ex : Régime social des indépendants, Mutualité sociale agricole) sont retirés de l'échantillon, car l'information sur leur carrière est incomplète. Au total, l'échantillon se compose de 247 779 salariés du secteur privé.

### ENCADRÉ 2
### Une typologie des statuts sur le marché du travail

La typologie des statuts sur le marché du travail est construite à partir des trimestres cotisés, des périodes assimilées (PA) au titre du chômage, de la maladie et de la maternité, et des arrêts maladie indemnisés renseignés pour chaque année de carrière. Elle conduit à classer les personnes dans cinq catégories possibles reflétant leur situation professionnelle :

**1. En emploi sans arrêts** : personnes qui ont cotisé quatre trimestres au titre de l'activité salariée une année sans valider de PA et qui n'ont pas connu d'épisode d'arrêt maladie. Il s'agit de salariés principalement en emploi dans l'année ou qui ont travaillé avec un salaire suffisant pour valider quatre trimestres (soit au moins l'équivalent de 800 smic horaire) ;

**2. En emploi avec des arrêts de courte durée** : personnes principalement en emploi dans l'année (quatre trimestres cotisés) qui ont eu des arrêts d'une durée inférieure à 60 jours d'arrêts maladie indemnisés (soit le seuil permettant de valider une PA maladie). Un seuil alternatif est donné avec un critère de 30 jours d'arrêt ;

**3. En emploi avec des arrêts de longue durée** : personnes cumulant dans l'année des périodes d'emploi (au moins un trimestre cotisé) et des périodes de longue maladie (arrêts maladie supérieurs à 60 jours ou validation d'au moins une PA au titre de la maladie ou d'un congé maternité). On distingue au sein de cet état les interruptions longues pour maladie et les interruptions longues pour maternité (*i. e.*, les femmes qui ont validé une PA maladie-maternité sans cumuler un nombre suffisant d'arrêts maladie pour valider une PA maladie) ;

**4. Au chômage ou en activité réduite** : personnes qui ont cotisé de un à trois trimestres au régime général dans l'année, sans que cette période ne soit complétée par une PA maladie. Cet état comprend les chômeurs indemnisés pendant plus de 50 jours (ayant validé au moins une PA chômage), les chômeurs non indemnisés et les individus partiellement inactifs ;

**5. Non-emploi** : personnes qui n'ont pas du tout cotisé de trimestre au cours de l'année, c'est-à-dire ayant perçu moins de 200 smic horaire brut l'année concernée. Elle comprend donc les personnes inactives (ou ayant été présentes sur le marché du travail de manière marginale) et les chômeurs de longue durée indemnisés ou non.

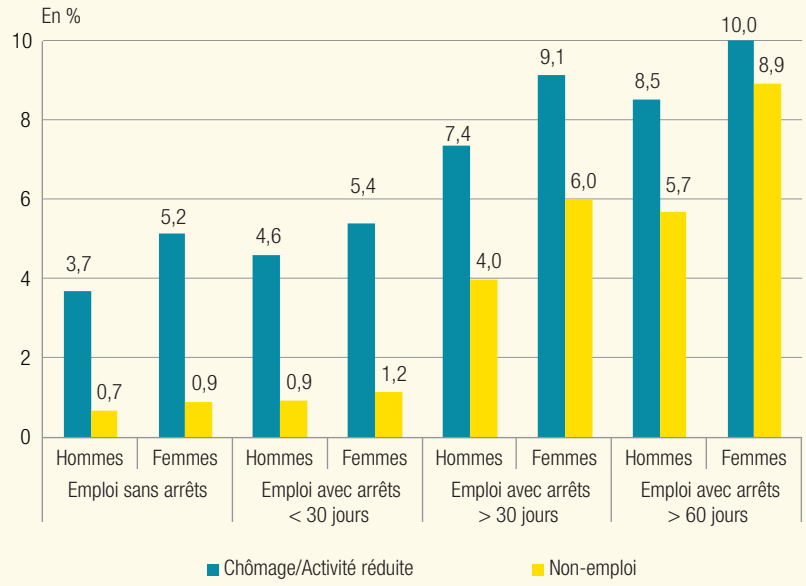
**Situation sur le marché du travail selon le genre en 2005**

En %

| | Emploi sans arrêts | Emploi arrêts < 60 jours | Emploi arrêts > 60 jours | Chômage / Activité réduite | Non-emploi |
|---|---|---|---|---|---|
| Hommes | 66,1 | 13,6 | 1,8 | 13,8 | 4,7 |
| Femmes | 48,6 | 13,5 | 5,7 | 18,2 | 14,1 |
| Femmes (hors congés maternité) | 51,1 | 14,2 | 2,3 | 18,6 | 13,8 |

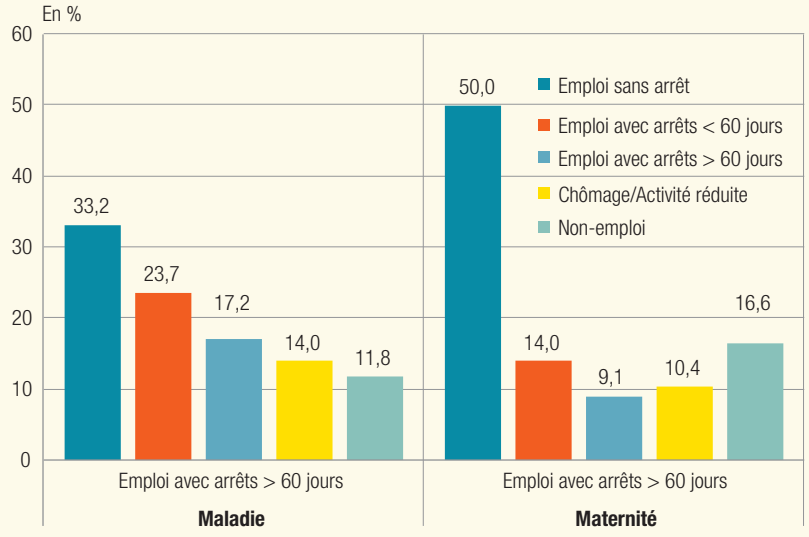
**Champ** • Salariés du secteur privé âgés de 25 à 55 ans, hors accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP).
**Sources** • Hygie 2005.

## GRAPHIQUE 1
**Sortie de l'emploi un an après des arrêts de travail**




**Lecture** • 7,4 % des hommes en emploi ayant eu des arrêts maladie supérieurs à 30 jours sont au chômage ou connaissent une activité réduite l'année suivante.
**Champ** • Salariés du secteur privé âgés de 25 à 55 ans, hors accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) et congés maternité.
**Sources** • Hygie 2005-2008.

## GRAPHIQUE 2
**Situation des femmes par rapport à l'emploi un an après un arrêt long pour maladie et maternité**




**Lecture** • Les femmes en situation d'emploi avec des arrêts maladie de plus de 60 jours se retrouvent pour 11,8 % d'entre elles en non-emploi l'année suivante.
**Champ** • Femmes salariées du secteur privé âgées de 25 à 40 ans, hors accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP). La population en emploi avec des arrêts > à 60 jours pour maternité comprend les femmes en emploi ayant validé une période assimilée au titre de la maladie/maternité sans pour autant cumuler un nombre suffisant de jours d'arrêts maladie pour valider une période assimilée (PA) maladie.
**Sources** • Hygie 2005-2008.

une autre explication à ces trajectoires dégradées plus fréquentes, y compris après des épisodes de maladie.

Des analyses plus approfondies[1] ont été menées pour estimer l'effet des arrêts maladie sur les trajectoires professionnelles, en neutralisant les effets constants dans le temps liés notamment aux différences d'insertion sur le marché du travail entre les femmes et les hommes. Les résultats mettent alors en évidence un effet pénalisant de même ampleur sur les trajectoires professionnelles pour les femmes et les hommes.

Ainsi, les sorties d'emploi plus fréquentes des femmes ayant des arrêts maladie de longue durée ne s'expliquent pas par un effet plus pénalisant des arrêts longs, mais plutôt par des conditions générales d'insertion sur le marché du travail plus défavorables.

### Les congés maternité sont suivis, en majorité, d'un retour à l'emploi sans interruption

Dans la population féminine, la distinction entre une longue interruption pour maladie (supérieure à 60 jours) et un congé maternité montre que le passage par un congé maternité conduit davantage à des situations d'inactivité[2]. Cependant, lorsqu'elles se maintiennent en emploi après un congé maternité, les femmes le font le plus souvent sans interruptions, alors que les femmes exposées à une longue maladie connaissent davantage d'épisodes d'arrêts l'année suivante (graphique 2).

### Après une période de chômage ou d'inactivité, les salariés limitent le recours aux arrêts

Les hommes reprenant un emploi après une période de chômage, d'activité réduite ou d'inactivité ont moins souvent d'arrêts maladie (taux de recours de 15 %) que ceux qui sont restés en emploi deux années consécutives (18 %). Le même effet est observé chez les femmes (tableau 1).

Ce résultat semble étayer l'hypothèse d'un lien entre insécurité de l'emploi et comportements de recours aux arrêts de travail. Il peut traduire l'existence d'un présentéisme accru parmi les salariés nouvellement embauchés, c'est-à-dire une propension plus forte à travailler en étant malade. Plusieurs travaux suggèrent, en effet, que

• • •

**1.** Modélisation multinomiale dynamique à effets individuels fixes (Magnac, 2000).

**2.** Les parents cessant leur activité après la naissance peuvent bénéficier du complément de libre choix d'activité (CLCA) qui s'adresse aux familles des enfants de moins de 3 ans dont au moins l'un des parents ne travaille pas (CLCA à taux plein) ou travaille à temps partiel (au plus à 80 % d'un temps complet, CLCA à taux réduit). En 2011, seuls 3,5 % des bénéficiaires du CLCA étaient des hommes (sources, CNAF). À partir de 2015, la prestation partagée d'éducation de l'enfant se substitue au CLCA.

la précarité et le risque de chômage sont des facteurs de moindre recours aux arrêts de travail. Les conditions d'indemnisation peuvent également contraindre le recours aux arrêts maladie, puisqu'il faut justifier d'une durée de cotisation minimale pour bénéficier des indemnités journalières versées par l'Assurance maladie[3]. Cependant, ceci n'explique pas les écarts observés : le moindre recours aux arrêts maladie des salariés nouvellement embauchés subsiste, y compris lorsque l'on ne retient que ceux qui justifient d'une période de cotisation suffisante pour être éligibles aux indemnités journalières. Par ailleurs, il est possible que la reprise d'un emploi soit temporairement associée à une amélioration de l'état de santé perçu.

• • •

**3.** Jusqu'en 2015, la condition était d'avoir travaillé au moins 200 h au cours des trois derniers mois, ou d'avoir perçu l'équivalent de 1 015 smic horaire au cours des six derniers mois.

## TABLEAU 1
### Recours aux arrêts maladie un an après une situation de chômage ou d'inactivité

En %

**Hommes**

| Situation l'année suivante | Situation l'année en cours | | |
|---|---|---|---|
| | Emploi | Chômage, activité réduite | Non-emploi |
| Emploi | 95,2 | 34,9 | 12,9 |
| *dont :* | | | |
| *Emploi sans arrêt* | *81,8* | *84,2* | *85,0* |
| *Emploi arrêts < 60 jours* | *15,6* | *13,5* | *9,7* |
| *Emploi arrêts > 60 jours* | *2,6* | *2,3* | *5,3* |
| Chômage, activité réduite | 4,0 | 52,1 | 34,0 |
| Non-emploi | 0,9 | 12,9 | 53,0 |
| **Total** | **82,9** | **12,5** | **4,6** |

**Femmes**

| Situation l'année suivante | Situation l'année en cours | | |
|---|---|---|---|
| | Emploi | Chômage, activité réduite | Non-emploi |
| Emploi | 93,3 | 35,3 | 9,4 |
| *dont :* | | | |
| *Emploi sans arrêt* | *76,5* | *80,2* | *82,0* |
| *Emploi arrêts < 60 jours* | *19,7* | *16,5* | *13,7* |
| *Emploi arrêts > 60 jours* | *3,8* | *3,3* | *4,3* |
| Chômage, activité réduite | 5,5 | 52,0 | 23,4 |
| Non-emploi | 1,2 | 12,6 | 67,2 |
| **Total** | **69,8** | **17,2** | **13,0** |

**Lecture** • 34,9 % des hommes au chômage ou en activité réduite, l'année en cours, sont en emploi l'année suivante. Parmi eux, 13,5 % ont eu des arrêts maladie de moins de 60 jours.
**Champ** • Salariés du secteur privé âgés de 25 à 55 ans, hors accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) et congés maternité.
**Sources** • Hygie 2005-2008.

## POUR EN SAVOIR **PLUS**


- **Barnay T., Favrot J., Pollak C.**, 2015, « L'effet des arrêts maladie sur les trajectoires professionnelles », *Économie et Statistique*, INSEE, n° 475-476.
- **Beffy M., Roussel R., Solard J., Mikou M.** (dir.), 2015, *Les dépenses de santé en 2014 – édition 2015, Résultats des Comptes de la santé*, DREES.
- **Inan C.**, 2013, « Les absences au travail des salariés pour raisons de santé : un rôle important des conditions de travail », *DARES Analyses*, n° 009, février.
- **Lê F., Raynaud D.**, 2007, « Les indemnités journalières », *Études et Résultats*, DREES, n° 592, septembre.
- **OCDE**, 2010, *Sickness, Disability and Work: Breaking the Barriers; A Synthesis of Findings Across OECD Countries.*


## LA DREES **SUR INTERNET**

Retrouvez toutes nos publications sur notre site
**www.drees.sante.gouv.fr**

Retrouvez toutes nos données sur
**www.data.drees.sante.gouv.fr**

Pour recevoir nos avis de parution
**www.drees.sante.gouv.fr/les-avis-de-parution,2052.html**

**Directeur de la publication :** Franck von Lennep
**Responsable d'édition :** Carmela Riposa
**Secrétaires de rédaction :** Sabine Boulanger et Laurence Grivet
**Composition et mise en pages :** T. B.
**Conception graphique :** Julie Hiet et Philippe Brulin
**Imprimeur :** Imprimerie centrale de Lens
**Pour toute information :** drees-infos@sante.gouv.fr
Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •
ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr